

Communication municipale au Conseil communal N° 680 / 2023

Séance du 9 décembre 2023

Gare de La Conversion - Aménagement de stationnements deux roues

La gare de La Conversion constitue, à l'échelle de notre Commune, un pôle multimodal de transport dont la fréquentation est amenée à croître ces prochaines années. Ainsi pour compléter l'offre en stationnement dans ce secteur, de nouvelles zones de parcage pour les deux roues ont été créées en accord avec les Chemins de fer fédéraux (CFF).

Au nord de la gare, en remplacement de deux places dévolues aux voitures, 11 nouveaux stationnements pour les deux roues ont été installés le long du chemin du Flonzel. Ils sont équipés d'arceaux permettant à tous types de deux roues de se parquer (voir figure 1).



Figure 1 : places deux roues au nord de la gare de La Conversion.



En complément, la zone de parcage existante sous le pont a été réorganisée, ceci afin de délimiter plus clairement l'espace dévolu aux piétons de celui réservé aux stationnements.

Au sud de la gare, une nouvelle zone de parcage a également été installée. 10 places y ont été marquées au sol. En sus, la bande restante présente le long de la barrière a été réaménagée afin de permettre aux vélos de stationner et d'être cadenassés à la barrière.



Figure 2 : nouvelles places deux roues au sud de la gare de La Conversion, le long de la route de La Conversion.

Sur l'ensemble de ces nouvelles places de stationnement, une signalétique limitant le temps de parcage à 72h maximum a été apposée, pour garantir un taux de rotation suffisant des deux roues et éviter les véhicules « ventouses ».

Le syndic
Charles Monod

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Le secrétaire
Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité du 27 novembre 2023.